

## Conseil Départemental de Concertation Locative

Jeudi 27 juin 2019

16h30 – 19h30

### Présents :

Pour la CNL	Monsieur Jean-Pierre CHARRIOT
Pour la CLCV	Madame Roberte MESSANT Madame Fidèle ONOMO Amicale des Locataire d'Epinais-sur-Orge

### Absents excusés :

Pour la CLCV	Madame Sylvie LEPEUVE - Madame Nicole GAREAU
Pour la CNL	Monsieur Jean-Michel PICOT
Pour l'AFOC	Madame Barbara TOCQUENNE
Pour INDECOSA CGT	Monsieur Jean-Gérard CHANTRIER

### Ordre du jour :

- ✓ Questions des participants
- ✓ Présentation du dispositif de la bourse « Echanger/Habiter »
- ✓ Zoom sur la résidence intergénérationnelle de Saint-Pierre-Du-Perray
- ✓ Zoom sur les espaces d'accueil de demain
- ✓ Point sur la programmation GE/IMMO à mi-année
- ✓ Un retour en images sur la fête des voisins

## **I - Pack mobilité présenté par Maria DA SILVA CAPITAIN**

### **Rappel des dispositifs :**

- De la mobilité résidentielle
- De la mobilité vente
- De la bourse aux logements permutations

### **Protocole mutation :**

Le protocole a été signé par Action Logement et la DDCS (Préfecture mal logé). Le bailleur reçoit un avis de congé Préfecture, sans réservataire ou Action Logement, ce dernier le propose à un locataire en situation de demande de changement de logement prioritaire :

- sous-occupation
- sur-occupation
- problème de santé
- violence

Le logement libéré par le candidat est remis en compensation au réservataire du logement qui lui a été attribué.

### **Echanger habiter :**

C'est une bourse aux logements inter bailleurs. Compte-tenu du peu de logements disponibles à la location, l'objectif est d'élargir le nombre de propositions d'appartements pour satisfaire le plus grand nombre de demandeurs de changements de logements entre bailleurs

→ Mise en œuvre au 01/07/2019.

→ A ce jour, 18% de changements de logements dans l'Essonne ; l'objectif serait d'augmenter le nombre.

La priorité reste tout de même la bourse échange 3F.

## **II - Les espaces d'accueil de demain présentation de Claire MAUPLOT**

Objectif du groupe de travail qui a concerné toute l'Île de France :

- ✓ Améliorer les conditions de travail et la satisfaction client.
- ✓ Répondre aux nouveaux besoins et usages.
- ✓ Travailler sur la configuration des lieux et leurs fonctionnalités.

### **La méthode de travail pour y parvenir à nécessité :**

Le Recensement des espaces d'accueil au niveau quantitatif et qualitatif : 144 espaces d'accueil pour l'Agence de l'Essonne.

→ Des entretiens avec les gardiens et les locataires avec l'aide d'un cabinet consultant extérieur.

De ce groupe de travail s'en suivra la rédaction d'un cahier des charges des nouveaux espaces d'accueil à prévoir pour les programmes réhabilités et nos constructions neuves.

Ce groupe de travail a accepté de remettre en cause nos espaces d'accueil existants.

Dans le projet, a même été évoqué, l'installation d'un écran informatique devant les espaces d'accueil permettant de donner de l'information à nos clients sur la résidence voire les absences des gardiens. Ce qui a été plutôt bien accueilli par les membres de la CDCL.

### **III – GE/IMMO présenté par Philippe AMELINE**

M. CHARRIOT soulève pour la résidence 1176L ARPAJON des problèmes non résolus sur les fers apparents des balcons. M. AMELINE précise qu'un diagnostic technique est en cours.

Il est précisé à Mme ONOMO que l'étanchéité de la terrasse du programme 1441L ainsi que la résidentialisation du programme 2455L ne sont pas prévus cette année.

M. CHARRIOT déplore l'absence de suivi des chantiers et notamment au niveau des réceptions de chantiers.

M. BOUTELEUX précise que le service technique s'est étoffé pour justement pallier ces désagréments de suivi de chantier.

Mme ONOMO précise que l'important c'est le suivi du cahier des charges et la prise en compte des remontées des problèmes dans les cahiers de réclamations déposés dans les espaces d'accueil des gardiens.

Mme MESSANT soulève un dysfonctionnement dans les prestations de la société PINSON Paysage au champier du coq 1253L : ce sujet sera abordé avec le Chef de Secteur.

### **IV – Questions des participants**

Mme ONOMO souhaiterait être informée des dates des Assemblées Générales ayant le droit en tant qu'amicale d'y assister à titre consultatif mais pas de participer au vote.

M. BOUTELEUX demande aux amicales qui souhaiteraient participer aux Assemblées Générales de formaliser leur demande par courrier.

Mme MESSANT relève un problème de comportement et d'absence de communication avec le technicien de la CRAM qui intervient sur la résidence du champier du Coq.

Mme TURMINEL précise que des réunions de « recadrage » sont mises en place avec les sociétés qui ne donnent pas satisfaction.

Mme MESSANT relève un dysfonctionnement des prestations avec la société SENI :

- Absence du port des vêtements de travail
- Absence de housses dans les poubelles

Elle précise que la collecte ne prendra plus les poubelles si en l'absence de housse.

M. BOUTELEUX demandera au Responsable Habitat avec l'aide des agents de présence le contrôle du port des vêtements par les salariés de la société SENI. Concernant les housses, une vérification sera faite pour savoir si ces dernières doivent être fournies par 3F ou SENI.

M. CHARRIOT regrette les incivilités de certains enfants de locataires et souhaiterait que I3F puisse intervenir.

Mme TURMINEL précise que pour engager une procédure contentieuse à l'encontre des familles concernées il est indispensable d'obtenir des témoignages écrits et des plaintes sur des faits avérés.

#### **V – Résidence Intergénérationnelle**

Le sujet de la résidence intergénérationnelle de SPDP sera abordé lors de notre prochaine réunion CDCL.